



Siège social
ZA de Planchaine 35370 ETRELLES
☎ 02 99 96 48 36
www.centrebretonhabitat.com

Agence CBH
Vannes
☎ 02 97 45 20 61

Agence CBH
Etables-sur-Mer
☎ 02 96 61 78 93

Agence CBH
Quimper
☎ 02 57 67 04 01

Agence CBH
Dinan
☎ 02 96 83 15 00



RGE n°E-E73856 porté par le siège à Etrelles
N°SIRET 414 857 375 00060 - CTB A+ titulaire n°276

Code client : CM6K54EO
Email : be@axxens.com
Portable M. : 06 63 15 53 46

Adresse de chantier :
Trehinvaux
56450 Theix Noyal

Société AXSENS CREHABITAT dossier Crivello
32 bis rue de la Libération
56400 AURAY

Technicien : 01-ALLANIC Johann (Tél. : 06 02 03 28 47)
Email : j.allanic@cbh35.fr

Date de visite préalable : 03/04/2026
Date : 08/04/2026
Page 1/5

Devis N° DV260420785

TRAITEMENT DES BOIS

Description	Qté	Unité	PU HT	TVA	Montant HT
Traitement des bois insecticide - Charpente <u>Objet des travaux :</u> <u>Traitement des bois visibles et accessibles de l'intérieur contre les insectes à larves xylophages.</u> <u>Pièces jointes au dossier :</u> - Relevé des mètres - Fiches techniques des produits - Garantie décennale - Certification CTB-A+ <u>Localisation des lieux et désignation des parties à traiter :</u> - pièces maitresses charpente maison 2 (a faire après lot démolition) - solivage étable rez de chaussée - solivage habitation rez de chaussée maison 2 - solivage rez de chaussée et 1er étage maison 1 - pièces maitresses charpente maison 1 (a faire après lot démolition) => contre visite a prévoir pendant lot démolition <u>L'habitation ou l'immeuble a t'il été visité entièrement :</u> OUI <u>Type de traitement :</u> CURATIF <u>Traitement :</u> CIBLÉ Cause du traitement ciblé : bois de couverture (chevrons et volige) récents =					

Devis N° DV260420785
TRAITEMENT DES BOIS

Description	Qté	Unité	PU HT	TVA	Montant HT
pas attaqués => sous réserve contre visite pendant lot démolition pour vérification HORS PRESCRIPTIONS TECHNIQUES : OUI, descriptif des parties : sans bûchage ni sondage pour le solivage rez de chaussée maison 2 pour raison esthétique NON pour le reste <u>Essence des bois :</u> Pièces maîtresses : FEUILLUS Chevrons : FEUILLUS <u>Nature de l'infestation :</u> PETITES VRILLETES GROSSES VRILLETES <u>Degré d'attaque :</u> MOYEN					
Mise en place du chantier : <u>Protection polyane :</u> MOYEN Si lieu encombré, désencombrement à la charge de : CLIENT <u>Observations :</u> Les pièces de bois à renforcer ou à remplacer, ou les solives à recaler, seront marquées à la peinture et signalées au client à la fin de l'opération de bûchage. Le renforcement ou le remplacement de ces pièces de bois est à la charge du client.					

Devis N° DV260420785

TRAITEMENT DES BOIS

Description	Qté	Unité	PU HT	TVA	Montant HT
Forfait déplacement * approvisionnement, installation, protection et nettoyage du chantier	1,00	Forfait	199,00	0,00	199,00
Sondage des bois Bûchage * résineux ou feuillus Degré d'attaque faible à moyen	162,00	M2	19,00	0,00	3.078,00
Nettoyage et dépoussiérage des bois	220,00	M2	5,70	0,00	1.253,80
Injection des bois feuillus ou résineux Forage des puits d'injection, pose des injecteurs laissés en place et injection de XILIX IFC 300 ou similaire (produits certifiés CTB-P+)	76,00	ML	14,20	0,00	1.078,99
Pulvérisation à base de XILIX GEL CURATIF FONGI + ou similaire Une seule application sur bois de charpente, pour bois feuillus attaqués par la grosse vrillette, le Lyctus ou Hespérophanes (produits certifiés CTB-P+)	220,00	M2	15,24	0,00	3.352,05
Réserves :					
GARANTIE - SECURITE - CERTIFICATION CTB-A+ Garantie : Garantie de non ré-infestation de 10 ans pour les bois bruts et accessibles traités par nos soins, sous réserve du maintien hors d'eau des bois concernés. Les bois non accessibles car recouverts (plâtre, lambris...) ne pouvant être traités, sont exclus de notre garantie. Autres traitements exclus de la garantie car hors prescriptions du FCBA : bois non bruts (peinture, vernis...), bois accessibles sur une seule face (linteaux					

Devis N° DV260420785

TRAITEMENT DES BOIS

Description	Qté	Unité	PU HT	TVA	Montant HT
bois, parquets, lambris, marches d'escalier, boiseries murales...). Consignes de Sécurité : Aucune co-activité durant notre intervention. Débarras complet préalable par vos soins avec évacuation, notamment des denrées alimentaires. Ne pas maintenir à domicile des personnes à risque : femmes enceintes, enfants en bas âge ou personnes fragiles. Ne pas emprunter un escalier fraîchement traité : risque de glissade. IMPORTANT : L'absence d'odeurs ne signifie en rien l'absence d'émanations d'insecticide fongicide. Assurer la ventilation maximale des pièces concernées pendant une durée minimale de 48 h. Certification CTB-A+ : Ce traitement est réalisé suivant les Prescriptions Techniques de l'Institut Technologique FCBA, accrédité par le COFRAC par lequel nous sommes certifiés sous le n° 276 depuis Juin 2008. Respect des critères environnementaux : NIVEAU 3. Nous devons donc impérativement respecter les prescriptions techniques très précises et n'utiliser que des insecticides fongicides sur le traitement des bois certifiés CTB-P+, qui visent à obtenir une garantie d'efficacité en plus d'avoir un impact environnemental favorable. L'intégralité de nos chantiers doit par ailleurs être déclarée chaque trimestre au FCBA qui réalise des audits réguliers sur sites. Chaque chantier est donc susceptible d'être soumis à un contrôle par un auditeur du FCBA. Cette certification est reconduite chaque année sous réserve du résultat desdits audits. L'alimentation électrique (230V - 16 A) et la fourniture d'eau devront être mises à disposition de nos équipes. Règlement au chef d'équipe CBH.					
TVA - Déclaration du maître d'ouvrage (LF 2025) : <i>"Je certifie que les conditions d'application du taux réduit de la TVA sont remplies en ce que les travaux sont effectués dans des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, ne répondent pas aux conditions d'exclusion prévues par les textes, sont affectés ou destinés à être affectés à l'habitation à l'issue des travaux et portent sur des travaux éligibles".</i>					

Médiateur de la consommation : Sas Médiation Solution – 222, chemin de la Bergerie 01800 Saint Jean de Niois – 04 82 53 93 06 – www.sasmediationsolution-conso.fr